

Compte-rendu Groupe de travail SIP-CDIF du 15 octobre 2014

Pour ce Groupe de travail, l'administration a fourni uniquement une fiche qui fait une synthèse des avant-projets des directions remontées le 28 juillet 2014, suite à la note envoyée le 24 mai 2014.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

« Pour la CGT ce groupe de travail ne peut se limiter à votre fiche. Il doit être l'occasion d'aborder un certain nombre de sujets qui concernent le Cadastre et d'obtenir les éclaircissements et réponses dont nous avons besoin.

► Sur la Représentation Parcellaire Cadastrale Unifiée (RPCU) :

Nous avons besoin d'un point précis sur l'expérimentation : est-elle engagée ou pas ? Il y a sur ce sujet une forte attente des collègues :

- Quelles seront les modalités techniques et administratives ?
- Comment on y va et qu'est-ce qu'on fait ?

► Sur la Révision :

La Direction générale a fait ce qu'elle avait dit : les grilles tarifaires ont été envoyées. Mais nous devons faire un point avec la réalité des services et le ressenti des collègues.

La quantité de travail exigée est énorme y compris pour les géomètres qui, dans un premier temps écartés, ont été mis à contribution. Mais tout cela pour quoi ? La vraie question que tout le monde se pose : ira-t-on au bout de la révision des locaux professionnels ou pas ?

Et où en sont les décrets attendus pour la révision des locaux d'habitation ?

Pour la CGT, la Direction générale doit rapidement communiquer là-dessus de manière précise vers tout le réseau et les agents. Il ne sera pas acceptable de laisser les agents pousser un mur si au final la DG décide (où les politiques) de ne pas y aller.

► Sur SIP-CDIF :

Il y a aujourd'hui un fort mécontentement du réseau, des personnels et des chefs de service. Les directions ont été invitées à faire remonter leurs propositions pour le 28 juillet, mais il n'y a aucune transparence et même les chefs de service ont été peu (ou pas !!!) consultés alors même que ce sont eux qui font fonctionner les structures.

La CGT réaffirme qu'elle a toujours condamné la réforme SIP-CDIF (avant CDI-CDIF), remise aujourd'hui dans le paysage dans le cadre de la réforme stratégique que nous ne partageons pas, toujours dans un contexte de suppressions d'emploi qui met en péril l'exécution des missions.

La CGT revendique :

- **L'unicité de la mission cadastrale qui repose sur l'ensemble de ses trois piliers, de manière égalitaire : fiscal – foncier – topographique ;**
- **Le maintien de « services du cadastre » sur tout le territoire avec une réflexion sur le maillage territorial.**



Montreuil, le 23/10/2014

Syndicat national CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Quelques observations à l'examen de votre fiche :

Sans surprise, nous constatons que les remontées sont très disparates et à l'évidence la « cellule foncière » ne répond pas au besoin de la mission car elle maintient la polyvalence dans le SIP.

Pour la CGT le Service du Cadastre n'est pas dépassé et il a encore plus sa pertinence dans un contexte de révision, de RPCU, d'évolution de la FDL.

Dans chaque Centre des Finances Publiques, il faut un Service du Cadastre dédié :

- ✓ Le calibrage des équipes sera à apprécier au cas par cas ;
- ✓ Ce service ferait les liens transversaux avec le SIE et le SIP, comme le fait aujourd'hui le CDIF : **c'est donc possible.**
- ✓ C'est avoir l'assurance que l'unité de la mission serait préservée : partout en France, la mission doit s'exécuter de la même façon, avec les mêmes outils et les mêmes méthodes !

La synthèse soulève des questions ou propositions qui méritent d'être examinées mais pour la CGT, nous ne pouvons être d'accord avec ce qui pourrait conduire :

- ✓ A l'explosion des CDIF existants ;
- ✓ A ne pas respecter l'homogénéité de la structuration et de l'exécution de la mission, partout sur le territoire : proposer 6 scénarii de

réforme revient à proposer une mission à la carte ce qui est impossible, car cela finit par contrevenir au pacte républicain : imaginerait-on un instant des écoles dispensant des enseignements différents dans chaque département ?

Autres questions qui se posent :

Nos dernières discussions avaient conclu sur la nécessité d'avoir des B compétents sur la mission (à l'image de ce qui existait avant dans l'ex-DGI) et des A Cadastre encadrant/référent techniques.

- Comment envisagez-vous le recrutement et la formation de B cadastre ? Où en êtes-vous de la réflexion que vous deviez mener sur ce point ?
- Comment recrutez-vous et valorisez-vous le A Cadastre ? Pour la CGT, cela implique :
 - ✓ De rendre attractif le concours, l'examen pro et la LA en sortant du dogme d'un % très limité pour les promotions « cadastre » ;
 - ✓ D'avoir des postes A Cadastre partout afin d'assurer l'encadrement des services et le besoin de techniciens ;
 - ✓ D'améliorer les déroulements de carrière : aujourd'hui, peu d'inspecteurs Cadastre (comme les informaticiens) sont promus aux grades supérieurs de la catégorie A.

Enfin, sur plusieurs aspects de la fiche, et nous y reviendrons, notamment quand vous affirmerez que « ça se passe bien »...

LES RÉPONSES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les réponses de la Direction générale

► Sur la RPCU :

La DG est d'accord avec la demande de la CGT de faire rapidement un point et précise qu'il ne s'agira pas d'une expérimentation mais d'une généralisation qui sera faite dans les départements désignés.

Le Directeur du pôle Mission fiscale, aujourd'hui DGA, qui connaît bien le dossier car il a participé à la convention DGFIP/IGN, aura à cœur de reprendre ce dossier.

► Sur la Révision :

La DG reconnaît l'énorme travail fait par tous les agents.

A la demande de la CGT, la DG confirme qu'il faut continuer car il y a une loi, et le sujet est toujours d'actualité :

- ✓ Les écrits des arrêtés de constitution des commissions sont en cours (la DG a jusqu'au 31/10/14 pour les faire) ;
- ✓ L'arrêté pour lancer une expérimentation pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) est en cours d'écriture : l'expérimentation devra se faire sur 5 directions dont Paris. La signature du ministre est en cours.

► Sur SIP/CDIF :

L'administration a rappelé que nous ne sommes que dans la discussion, rien n'est encore décidé.

La DG prend ses responsabilités :

- ✓ Elle présente des propositions aux organisations syndicales pour reprendre ou non la réforme SIP/CDIF (confère GT du 14 janvier 2014) ;
- ✓ Elle demande aux directeurs locaux de faire remonter leurs avant-projets. Mais à ce stade il est normal que le dialogue social local en CTL n'ait pas eu lieu car nous n'avons pas de projet décidé à discuter.

Aujourd'hui, il n'y a aucune certitude ou de projet bouclé à faire passer.

La consultation du réseau est faite uniquement pour alimenter le dialogue avec les organisations syndicales au niveau national. Les remontées des directions ne sont en aucun cas les projets qui vont être mis en œuvre.

Le nouveau Directeur général a à cœur de regarder tous les aspects des dossiers de la DGFI, donc celui de SIP-CDIF aussi, mais l'aspect qu'il connaissait en tant que DG de l'ex-DGI a bien changé !

Même si l'exercice demandé aux directions peut paraître brouillon, l'administration comprend bien que les agents et chefs de service se sentent exclus de la réflexion et le vivent mal, mais ce n'était pas à ce stade l'objet de l'exercice.

Le Bureau métier GF3A a collationné les remontées et fait également le constat de situations disparates, voire hétéroclites. La cartographie des avant-projets, demandée par la CGT, n'est pas possible : le bureau Mission l'attend aussi, mais elle n'est pas faite aujourd'hui.

Sur les postes B Cadastre : cela dépend de ce que l'on veut mais a priori la Direction générale (les bureaux SPIB et GF3A) ne veut pas à ce stade identifier ces postes au TAGERFIP. Sur la formation B

Cadastre on a un vrai sujet à voir avec l'ENFIP, mais en tout état de cause, le refus de voir les postes B Cadastre figurer au tableau des emplois augure mal de la possibilité de recruter des contrôleurs spécialisés !

Sur le A Cadastre, l'attractivité, le recrutement spécifique, le rôle du chef de service, tous ces sujets restent à discuter.

Pour autant il faut maintenir la technicité Cadastre et la garantie « métier » surtout dans le contexte Révision, RPCU.

L'administration est, elle aussi, attachée à l'unité de la mission fiscale, foncière et topographique.

Le référent (un par département dégagé de fonction RH) est alors essentiel : il aura un rôle de soutien aux agents, au « métier », d'aide sur des situations complexes et de formation locale.

Sur les différents scénarii et le risque d'éclatement de la mission, quelques remarques :

- ✓ La cohérence de la mission est assurée si les liens sont garantis ;
- ✓ La DG ne parle pas de polyvalence des agents : ce n'est pas ce qu'elle veut, et elle préfère parler de « polyvalence d'une équipe » qui ne remet pas en cause la spécificité Cadastre. La création de pôles va d'ailleurs dans le sens de la spécialisation.

En conclusion, aujourd'hui le Directeur général a besoin de connaître précisément les propositions des organisations syndicales.

Il est donc urgent d'attendre : nous continuons à discuter et réfléchir, pas de calendrier prévu et au bout du bout ce dossier sera vu avec le Directeur général.

INTERVENTION DE LA CGT FINANCES

Vos réponses n'ont pas convaincu la CGT sur plusieurs points. Encore une fois nous sommes face à une réforme qui nous divise profondément. La Direction générale reste persuadée que SIP/CDIF est une bonne réforme et la CGT et les personnels pensent le contraire. Nous vous rappelons d'ailleurs qu'à l'époque de CDI/CDIF la DG a fait faire un rapport à la MEL qui n'a jamais été publié, partant du principe qu'un tel antagonisme sur un dossier méritait qu'on prît le temps de faire appel à un observateur « extérieur » pour regarder la situation de près !

Aujourd'hui nous vous renvoyons la question : que voulez vous faire avec SIP/CDIF ?

Pour la CGT nous ne sommes pas venus volontairement sur Tagerfip : cela dépendra de la structure choisie et nous en sommes loin, d'après vos dires, pour l'instant ! La CGT a toujours été porteuse d'un Bureau métier « fort », GF3A, qui analyse et pilote la mission en direction du réseau. Mais la DG est aujourd'hui confrontée à la « surpuissance » de son réseau : cela s'observe partout, et chaque GT en apporte des preuves cinglantes.

Les directions font comme elles veulent, et surtout comme elles peuvent dans un contexte de suppressions d'emplois et de démarche stratégique.

Quelques remarques suite à vos réponses :

- » Si les postes ne sont pas identifiés clairement au TAGERFIP, service et catégorie, ce sera bien la polyvalence ! Sans position claire sur l'unité de la mission et la structure, il y a danger pour la mission cadastrale qui risque d'être encore la variable d'ajustement dans le SIP.
- » Si vous ne créez pas des B cadastre, il n'y aura pas de maintien de la technicité et pas de formation adaptée. Comme pour les autres « blocs mission », il faut une formation initiale à l'ENFIP sur une « dominante cadastre », ce qui implique derrière une affectation sur des postes B identifiés. Si vous ne le faites pas, votre exigence de spécialité cadastrale restera un vœu pieu sans lendemain !
- » Sur le A cadastre/A référent vous devez envoyer rapidement un message, et donner des gages de votre volonté réelle, ce qui passe par la réimplantation de postes d'inspecteurs, une vraie réflexion sur la formation, le déroulement de carrière.
- » Sur l'unité de la mission, il y a dans la fiche des choses intéressantes que la CGT vous invite à examiner : certaines directions proposent spontanément d'adosser les PELP et PTGC. C'est peut-être un effet de la révision et de

l'importance du lien entre ces services qu'ont bien compris ces directions. Il suffirait d'y rajouter un PELH pour la révision des locaux d'habitation et nous retrouverions un CDIF ou un Service du Cadastre (le nom n'a pas d'importance). Mais la CGT n'est pas favorable à des Pôles hyper centralisés : cela implique donc de discuter des implantations de cette structure cadastre.

- » Nous ne rentrerons pas dans vos scénarii. Il faut avant tout discuter :
- ✓ Du maillage territorial, et il a évolué. Ce n'est pas à la DGFIP de peser sur l'aménagement du territoire. Elle doit répondre aux contribuables et aux différents acteurs qui ont besoin des services du Cadastre. Il faut définir d'où on part. Pour la CGT, il faut identifier les structures « socles » que tout usager doit retrouver dans les Centres des Finances Publiques : SIP – SIE – **Service du cadastre** – SPF.
- ✓ Votre proposition de « cellules foncières » est un leurre. La cellule n'est pas une structure (identifiée comme telle notamment pour les affectations) mais une organisation du travail décidée à un moment donné mais sans garantie de pérennité. Il suffit de se rappeler la création des cellules CSP, vantées par la DG puis supprimées sans explication et dissoutes dans les SIP !

En conclusion, la Direction générale répond ne pas avoir les moyens d'implanter un service du cadastre dans chaque CFP et assurer un maillage territorial digne de ce nom, d'autant qu'elle ne peut détricoter l'existant dans les SIP/CDIF déjà fusionnés.

In fine, les propositions qui seront transmises au DG suite aux échanges avec les organisations syndicales :

- ✓ Soit on ne fait rien ça reste en l'état ;
- ✓ Soit on regarde et on reprend à partir des scénarii (il peut y en avoir moins) ;
- ✓ Et une proposition, que seule la CGT a posée sur table : unité de la mission, maillage territorial, et structures identifiées.

Une sociologie des remontées du réseau sera communiquée aux OS au 1^{er} trimestre 2015.

Le 4 décembre 2014 **Votez CGT**